

**Projet de loi VHR :  
la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec salue le travail du ministère des Transports**

**Terrebonne, le 22 octobre 2020** – La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) a toujours placé la sécurité au cœur de ses préoccupations. Lorsque nous parlons de sécurité, nous évoquons bien sur la sécurité des motoneigistes sur les sentiers, mais nous parlons également du respect des lois et règlements. La Loi sur les véhicules hors route a été instaurée en 1996 afin d’encadrer la pratique des véhicules hors route. Par la suite, celle-ci a été révisée en 2010 afin de lui apporter quelques modifications.

La FCMQ est fière d’annoncer que le Projet de loi N°71 a été déposé aujourd’hui, cette initiative ayant pour objectif de revoir la loi VHR dans son intégralité. La dernière révision datant de plus d’une décennie, elle se devait d’être revampée afin de refléter les nouvelles réalités.

**Des éclaircissements obtenus**

Nous attendions depuis longtemps des éclaircissements et des révisions de certains points de loi et ceux-ci ont été obtenus grâce au travail effectué. L’information ayant été clarifiée à quelques égards, cela nous permettra d’utiliser la loi de façon beaucoup plus spécifique et ce, sans ambiguïté. Les principaux éléments soulevés portent sur la sécurité en sentiers et la pérennité de la pratique de l’activité VHR dans le respect de l’environnement naturel et humain.

**Mot du Président**

La mission de la FCMQ est d’assurer le développement de la pratique et la sécurité des motoneigistes. Ce projet de loi semble bien représenter nos recommandations. Les décisions prises par le gouvernement contribuent ainsi à la pérennité de l’activité motoneige en tant que moteur économique important dans les régions.

**Mot du Directeur général**

La FCMQ a contribué avec le ministère des Transports ainsi que d’autres intervenants à cette révision et nous sommes satisfaits de l’avenue que semble prendre celle-ci. Nous sommes prêts à poursuivre notre collaboration avec le ministère du Tourisme afin d’encadrer les formations pour les guides d’excursion en véhicule hors route.

**À propos de la FCMQ**

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec est un organisme à but non lucratif comptant plus de quarante-six années de service. Elle est vouée au développement et à la promotion de la pratique sécuritaire de la motoneige dans tout le Québec. La FCMQ veille à la défense des intérêts de ses 198 clubs membres et de leurs 100 000 membres motoneigistes, comme de toutes les personnes, qu’elles soient initiées ou non-initiées à la motoneige ou encore simples touristes. Plus de 4 500 bénévoles consacrent chaque année près de 800 000 heures à l’entretien du réseau provincial de sentiers de motoneige.